la même peine contre Charles Pollet, pour s'être, à Armentières, rebellé contre les agents de police; — quinze jours de prison contre Emile Braye et Louis Desreumaux, de Wattrelos, pour coups et bris de clôture; — un mois de prison contre Simon Lejeune, de Lille, pour vagabondage; — enfin le tribunal acquitte sans frais le nommé Auguste Dumortier, de Lille, prévenu de vol.

MAITRE CUBE.

NORD

Sainghin-en-Weppes. — Il paraît qu'il y a aussi un vocabulaire particulier chez les coqueleux : Que veux dire : dompter un coq ? C'est, dit-on, de l'enlever, de le mettre en liberté dans une basse-cour étrangère où les coqs tombent à l'envi sur l'intrus Dès qu'il a reçu une peignée complète, on le retire, puis on le reporte. Dès ce moment, le coq est dompté ; cela veut dire qu'il se sauvera chaque fois qu'on le mettra au parc.

Or, Emile Botte accuse ses voisins Dormé d'avoir agi de la sorte avec son coq, sur lequel il fondait les plus grandes espérances.

Il y a quelques jours, il s'est rendu dans la maison Dorme, a donné des coups de poing à tout le monde, disant qu'il avait dompté son coq. Ces braves gens n'ont rien fait du tout. De plus, il voulait tout briser. A ce moment, passait le maire de la commune qui s'efforça de calmer Botte, ce coqueleux enragé. Il se montra fort grossier envers ce magistrat, lui plaça le poing sous le menton. Néanmoins, il n'en vint pas aux voies de fait.

On a dressé procès-verbal contre Botte et, prochainement, il aura à rendre compte de sa conduite devant la correctionnelle.

Denain. — On nous écrit, de cette commune, qu'un ramoneur a trouvé, dans une cheminée qu'il nettoyait, un enfant de sept mois enveloppé dans ses maillots Il était accroché à quelques mètres du sol.

PAS-DE-CALAIS

Habarcq. — Un journalier de cette commune a donné du fil à retordre aux gendarmes Solon et Derenne, de Beaumetz-lez-Loges.

Outre bien d'autres méfaits qui le rendaient la terreur du canton, Gustave Vahé était inculpé d'avoir pénétré la nuit dans les écuries du sieur Lemaire, et d'y avoir blessé mortellement deux chevaux à coups de couteau.

Munis d'un mandat d'amener, nos deux gendarmes vinrent pour l'arrêter, mais l'inculpé, le voyant venir a son domicile, s'enfuit par une ruelle. Les deux gendarmes le traquèrent d'abord dans une grange, puis dans une remise appartenant à M. Delaby.

Derenne voulut le saisir, mais il fut accueilli par un coup de poing, qui lui mit la figure en sang, et par un violent coup de pied dans la cuisse. Solon vint au secours de son camarade, et, après avoir et mordu au bras et à la main gauche, parvint à maintenir le forcené. Les deux gendarmes le garrottèrent et le conduisirent à la mairie.

Boulogne. — Un nuage de brume épais à couper au couteau, comme disent les matelots en leur langage imagé, a voilé l'atmosphère pendant une grande partie de la journée. Les rayons du soleil de juin pénétrant ces vapeurs blanchâtres, donnaient à toutes les objets une teinte laiteuse qui eût fait le bonheur d'un peintre, mais qui plaisait moins aux navigateurs.

L'entrée et la sortie des navires s'est effectuée avec quelque difficulté ; la cloche de l'extrémité de la jetée a tinté pendant plusieurs heures, en même temps que le canon a dû se faire entendre à plusieurs reprises pour guider le paquebot de Folkestone à son arrivée près des jetées.

— L'agent de police Debienne, ayant fait une observation à un marin, Pierre Ledez, qui était complètement ivre, celui-ci se jeta sur lui et le renversa.

Le commissaire central, aussitôt averti, détacha cinq ou six hommes pour aller au secours de leur camarade.

Voyant arriver du renfort, Ledez devint de plus en plus furieux et ce n'est qu'à grand'peine qu'ils parvinrent à s'en rendre maître après un combat acharné.

Les agents Debienne et Dollé ont été mordus aux mains.

Etat-civil de Roubaix. — NAISSANCES du 13 juin. — Mathilde Ryman, rue d'Alger, 128. — Félix Simoens, rue Marceau, au Pile. — Gustave Tiebarghien, rue de Jemmappes, cour Sion, 6. — Edouard Vandeputte, rue Duflot, 7. — Aimé Desmedt, à l'Hôtel-Dieu. — Georges Bracaval, sentier de la Basse-Masure, 24. — Martha Leclercq, rue de l'Epeule, maisons Delobel, 7. — Edmond Derville, rue du Grand-Chemin, 54.

Décès du 13 juin. — Marie Dewitte, 34 ans, tisserande, rue de Lannoy, cour Pascon, 5. — Alfred Rasson, 13 ans, sans profession, à l'Hôtel-Dieu.

Etat-civil de Tourcoing. — NAISSANCES du 13 juin, — Marie Dervaux, rue du Collecteur. — Auguste Carrette, rue de Renaix. — Jeanne Roussel, au Blanc-Seau.

Décès du 13 juin. — Pierre Lebrun, 78 ans, sans profession, à la Croix-Rouge. — Rosalie Verbonne, 81 ans, sans profession, rue de Lille, aux Petites-Sœurs des Pauvres.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DUBRULLE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Anne-Marie CHOQUET, veuve de Monsieur Charles-Louis DUBRULLE, décédée à Mouveaux, le 18 juin 188., dans sa 79e année, administrée des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le lundi 16 courant, à neuf heures 1/2, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau des Bouncts

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit Solennel du Mois, qui sera célébré en la même église, le jeudi 7 août, à 9 heures 1/2

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint Martin, à Roubaix, le lundi 16 juin 1884, à neuf heures, pour le repos de l'âme de Dame Anne-Louise DELEBERGHE, épouse de Monsieur Grégoire BROUTIN, décédée à Roubaix, le 22 mai 1884, à l'âge de 50 ans, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 16 juin 1884, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph PROUVOST, époux de Dame Victoire MASQUELIER, décédé à Roubaix, le 2 mai 1881, à l'âge de 8. ans, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire, sera célébré en l'église de Saint-Joseph, à Roubaix, le lundi 16 juin 1884, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-Joseph DELEMASURE, époux de Dame Elise DUFOREST, décédé à Roubaix, le 21 juin 1883, dans sa 33e année, administré des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 16 juin 1884, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de dame Stéphanie-Hortense DUQUESNOY, épouse de Monsieur Jean-Baptiste DUPUREUR, décédée à Roubaix, le 2 mai 1884, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre Mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS IMPRIMERIE ALFRED REBOUX — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*

BELGIQUE

Liége. — Notre correspondant particulier nous envoie la dépêche suivante :

« Liége, 14 juin, 1 h. soir.

» Ce matin, un camion de brasseur a renversé trois enfants près du pont Amercœur ; l'un d'eux a été tué sur le coup, les autres ont été gravement blessés. »

FAITS DIVERS

Les effets de la foudre. — Le ministre des postes et des télégraphes transmet à l'Académie des sciences le relevé des circonstances diverses qui ont accompagné les coups de foudre observés en France pendant le second semestre de l'année dernière. Ce résumé, en forme de tableau, n'occupe pas moins de seize pages des *Comptes-rendus*. Si nous comptons bien, le nombre de coups de foudre qu'il embrasse s'élève à 140. Il y en a de bizarres, il y en a plus encore de tragiques; les pertes matérielles sont souvent sérieuses. Quelques exemples :

A Graville-Saint-Honorine (Seine-Inférieure). La foudre pénètre dans une écurie; tue un cheval, en blesse un autre. Entre eux, se trouvait une jeune fille qui reçoit une vive commotion.

A Rebourseau (Yonne). Un même coup renverse simultanément, a deux kilomètres de distance, deux femmes dont une portait une fourche.

A Buffon (Côte-d'Or). Au pied d'une colline, dans un pré, une femme a une de ses boucles d'oreilles fendue, est blessée elle-même en même temps que deux vaches sont tuées.

A Void (Meuse). Deux ouvriers abrités sous une meule sont blessés et projetés à une distance de 4 mètres.

A Nully (Haute-Marne). Six points, dont les plus éloignés à 1,500 mètres l'un de l'autre, sont atteints à la fois. Une femme éprouve une violente commotion. Une oie est paralysée. Un homme conduisant une machine à faucher est paralysé et brûlé. Dans un pré, une voiture de charbonnier est déchargée sans que voiture, homme ni cheval soient touchés.

A Greux (Vosges). De trois ouvriers assis au bord d'un fossé, le long d'une haie, deux sont tués, le troisième est blessé.

A Aujac (Gard). Une famille chemine égrenée sur une route. Derrière marche le père Il est tué sans que ceux qui le précèdent s'en aperçoivent.

A Bray (Loiret). Maisonnette de garde de voie ferrée en pays plat. Le poseur se trouvant sur la porte est renversé, puis relevé par la foudre. Commotion cérébrale

A Nevers (Nièvre). La foudre frappe une maison, en endommage le toit et la cheminée, et l'on trouve à l'endroit frappé une pierre noire, de la grosseur du poing, extrêmement légère, ressemblant à une éponge.

A Saint-Branchet (Yonne). Un homme et une femme tapis à genoux sous un parapluie, leur chien couché auprès d'eux. La femme et le chien sont tués, l'homme est brûlé.

A Thillouse (Indre-et-Loire). Sur la voie ferrée. La foudre tombe entre les pieds d'un agent qu'elle transporte à 2 m. 80, il reste paralysé des deux jambes.

Grand-Combe (Gard). La foudre aurait frappé des fils télégraphiques et les aurait suivis jusqu'à la hauteur d'une maison contenant des fourrages, qui a été incendiée.

Châteauneuf-d'Isère (Drôme). Un cultivateur et sa femme reçoivent des brûlures dans leur lit, leur horloge est brisée. La paille d'une de leurs chaises brûlée.

Tableau : Deux taureaux fuient devant l'orage et sont tués à Arles (Bouches-du-Rhône).

A Lachamp (Drôme) Groupe d'acacias. L'un d'eux est brisé à la hauteur de 2 m. 50 ; son tronc est réduit en filasse, ses feuilles disparaissent, l'écorce est projetée à 150 mètres. Tous les arbres voisins sont de haut en bas couverts de terre et de boue.

Un déluge de papillons. — D'immenses nuées de papillons passent dans le Modénais et dans la Vénitie. A ce propos, on écrit du Bas Friouli au *Giornale di Udine :*

Dans cette zone depuis deux ans, au commencement du printemps. on signale un passage insolite de papillons blancs, aux ailes pointillées de noir. Ils s'arrêtent çà et là et déposent leurs œufs dans les fleurs des arbres fruitiers.

Au bout d'un mois environ, il en sort une si grande quantité de chenilles de la longueur d'un centimètre et de couleur grise, qu'il est impossible de les détruire entièrement. Elles sont si voraces qu'en ce moment on voit des arbres sans aucune trace de végétation, comme dans les mois d'hiver; les branches sont recouvertes de fils très fins, semblables à de la soie.

Leur œuvre destructive accomplie, elles se réunissent par milliers dans de petits sacs qui semblent aussi tissus de fils de soie très déliés et se transforment en chrysalides.

Elles préfèrent les pruniers et les pommiers.

Le souffrage, même abondant, est impuissant à les détruire ou à les éloigner.

Les cultivateurs flamands au Mexique. — Ils sont tous arrivés en bonne santé à Vera-Cruz le 12 avril et le 13 à Mexico. Ils ont été logés d'abord à l'hôtel du *Télégraphe*, puis à l'observatoire, vaste bâtiment situé à Tacubaya, le Lacken du Mexique. Ils y sont parfaitement logés et admirablement nourris aux frais du gouvernement mexicain. Plusieurs d'entre eux, accompagnés de M. Loomans, ont été faire une excursion à Tlascala et aux environs de cette ville, à 38 lieues de Mexico. Ils ont visité des terrains cultivés en lin. Ils rentraient à Tecubaya le surlendemain, enchantés de leur excursion. Les colons se louant fort des bons procédés du gouvernement mexicain, de l'esprit hospitalier des habitants et de la beauté du climat.

Les colons des Flandres sont des colons sérieux ; il se trouve parmi eux un véritable agronome, M. Ivo Verpanken, de Waerschoot. Ils ne formeront qu'un seul groupe et créeront un village qui prendra le nom de *Nueva Belgica* près de Santa-Rosalia, station du Central Mexican Railroad, sur une rivière tributaire du Rio Bravo del Norte (Etat de Chihuahua.)

Chaque famille de colons reçoit 50 hectares gratis, sur lesquels ils cultiveront ce que bon leur semblera. En outre, ils est alloué à chaque famille : un cheval, deux bœufs de labour, deux tentes et des instruments aratoires. Il y aura de plus à la disposition de la communauté une locomobile, quatre voitures (des cars américains), quatre charriots, deux meules, des scies de charpentier, etc. L'armement de la colonie se compose de vingt-cinq Remington avec deux caisses de cartouches. N'oublions pas de mentionner les bois nécessaires à la construction des habitations et magasins. 32 familles mexicaines sont adjointes à la colonie belge.

Si les Indiens Apaches et Comanches s'avisent de faire mine d'attaquer les colons flamands, ils leur prouveraient que le vieux sang n'est pas dégénéré.

M. Loomans, ancien sous-officier au 4e de ligne et dans la légion belge, en dernier lieu capitaine au corps des sapeurs-pompiers volontaires de Schaerbeek, a été nommé chef de la colonie.

TRIBUNAUX

Le drame de la rue de la Paix

On se rappelle le bruit que fit, il y a six mois, la tentative d'assassinat commise par un ancien agent d'affaires nommé Pagot, sur l'avoué Benoist-Lucy. Celui-ci avait fait condamner Pagot à payer des sommes qu'il ne devait pas ; mais il lui avait aussi, lorsque l'erreur fut reconnue, fait obtenir une indemnité en réparation du préjudice causé. Ne trouvant pas la somme suffisante, Pagot s'était rendu dans l'étude de l'avoué de la rue de la Paix, et, avait tiré cinq coups de revolver, dont deux l'atteignirent légèrement. Pagot a comparu devant la cour d'assises, assisté de Me Comby. M. Benoist-Lucy s'est porté partie civile assisté de Me Dœuré, avoué, et Bardoux, ancien bâtonnier.

L'accusation expose ainsi les faits :

Engagé volontaire en 1844, Pagot a quitté l'armée en 1863, avec le grade de lieutenant du train des équipages; il a repris du service pendant la guerre et a donné de nouveau sa demission à la fin de janvier 1871. Les renseignements recueillis sur lui au ministère de la guerre sont défavorables ; sa délicatesse a été même soupçonnée.

Rentré définitivement dans la vie civile, l'accusé a d'abord exercé la profession de photographe. Puis il a fondé diverses agences d'affaires, dans lesquelles il n'a pas réussi à trouver la fortune. Violent, exalté, assez beau diseur, plein de confiance en lui-même, quoique sans instruction réelle, il ne semble pas apte à la profession qu'il avait embrassée. Son cabinet était dans le désordre le plus complet, il ne tenait pas de livres, et il disait avec orgueil que sa tête était sa seule comptabilité.

Au mois de février 1874, il entra en relations avec le sieur Lejeune, ancien photographe, qui, se retirant du commerce, lui confia des recouvrements à effectuer. D'abord peu importantes et peu nombreuses, les factures qu'il eut à encaisser s'élevèrent plus tard à cinq ou six cents francs, représentant une somme totale de près de 30,000 fr.

A l'origine, les rapports de Pagot et de son client furent excellents ; une certaine intimité s'était même établie entre eux, mais peu à peu ils se refroidirent, à raison de la négligence de l'accusé. Le sieur Lejeune, que sa santé forçait à vivre éloigné de Paris, surveillait peu ses intérêts, et il s'en rapporta d'abord à Pagot.

Cependant, au bout d'un certain temps, ne recevant aucun état de situation sérieux, et frappé de la confusion qui régnait dans les affaires de l'accusé. il lui demanda des comptes réguliers. De nombreuses démarches amiables furent faites par des tiers et par lui-même, sans qu'il pût obtenir une réponse définitive. Lassé enfin de l'inertie de Pagot, il se décida à recourir à la justice, et, Pagot fut condamné, par la troisième chambre du tribunal civil de la Seine, à payer au sieur Lejeune une somme de 3,551 francs et 3,000 francs de dommages-intérêts.

Cette décision causa à l'accusé une profonde irritation. Se prétendant victime d'une erreur judiciaire, après avoir interjeté appel du jugement, il se rendit à l'audience de la troisième chambre, au moment de l'appel des causes, et prenant la parole, il fit entendre, contre le jugement du 25 mai 1881, des protestations véhémentes, à la suite desquelles il fut expulsé et interné pendant vingt-quatre heures à la maison d'arrêt. Cependant, l'information suivait son cours et il fut établi, par des renseignements fournis par une ancienne caissière du sieur Lejeune, que les réclamations de Pagot étaient en partie fondées Le solde de son compte, tout en restant débiteur, devait être diminué dans une très notable proportion,

Le 13 février suivant. il était dans une tribune de la Chambre des députés, et il troublait la séance par la lecture, à haute voix d'un factum où il stigmatisait, en termes de la dernière violence, la dame Lejeune et la justice elle-même.

Arrêté à la suite de cette scène, il fut bientôt mis en liberté, sur la promesse qu'il fit à nouveau de ne plus céder à sa passion.

Fatigué de cette persécution, dont il lui était difficile de prévoir la fin, la dame Lejeune se décida alors à faire un sacrifice, pour mettre un terme aux revendications de l'accusé.

Par une convention, elle renonçait au bénéfice du jugement qu'elle avait obtenu; elle faisait à l'accusé remise de sa dette; elle consentait à lui verser, à diverses échéances, une somme de 5,000 francs et elle lui constituait, enfin, sur sa tête, une rente annuelle et viagère de 600 fr., en prenant à sa charge tous les frais du procès.

Aussitôt que les signatures eurent été échangées, Pagot reçut les 5,000 fr. promis, et il retomba bientôt dans la gêne. Poussé par sa famille, qui s'était résignée à contre-cœur à la transaction du 6 juin, il songea à trouver chez la dame Lejeune les ressources qui lui font défaut; il revient à ses anciens griefs, qu'il n'a abandonnés, dit-il, que momentanément, sous l'empire de la détresse où il se trouvait.

Il a reçu une aumône, c'est une indemnité qu'il veut; il lui est dû 300,000 francs. Dans d'autres moments, il se contente moyennant de 25,000 francs. La dame Lejeune ne cède cependant pas à ses nouvelles injonctions. L'accusé se résout alors à tuer l'avoué de son ancienne adversaire, pour se venger d'abord, et dans l'espérance ensuite que l'éclat public qu'il occasionnera amènera la dame Lejeune à capituler.

Le 29 décembre dernier, vers dix heures du matin il se rend, muni d'un revolver qu'il a acheté la veille, 4, rue de la Paix, à l'étude de Me Benoist-Lucy, et après un court colloque avec le maître-clerc, auquel il paraît très calme, il entre dans le cabinet de l'avoué. Invité à expliquer l'objet de sa visite, il attend le départ d'un ouvrier horloger qui réglait une pendule, puis, resté seul avec M. Benoist-Lucy, il lui déclare qu'il n'était pas libre au moment où il a accepté la transaction, qu'il ne la considère pas comme sérieuse et il le prie d'intervenir auprès de la dame Lejeune afin d'obtenir une augmentation.

Me Benoist-Lucy lui répond sans animation qu'il lui est impossible de se prêter à cette démarche, et que sa cliente n'admettrait pas sa demande ; il se lève ensuite pour mettre fin à l'entretien. Pagot se lève à son tour : « Vous êtes sans pitié! C'est bien entendu, vous ne voulez pas? » dit-il. — « Non, je ne puis pas », répond l'avoué.

Sans rien ajouter, l'accusé sort son arme de dessous ses vêtements, ajuste son interlocuteur et fait feu cinq fois de suite. Trois des projectiles vont se perdre dans une porte.

Atteint de deux balles, au front et à l'épaule, Me Benoit-Lucy parvient à s'échapper et gagne la loge du concierge de la maison, où il reçoit les premiers soins.

L'accusé, dans son interrogatoire, reconnaît l'exactitude de ces faits.

Un certain nombre de témoins viennent les confirmer.

L'affaire a occupé les audiences de jeudi, vendredi et samedi. Le verdict sera rendu ce soir.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Dislocation ministérielle

Paris, 14 juin.

Le bruit s'accrédite de la retraite du général Campenon, au cas où la Chambre persisterait dans son vote sur l'amendement de Lanessan. Cet événement serait vu sans déplaisir par M. Jules Ferry, dont les rapports avec le ministre de la guerre sont fort tendus.

D'autre part, l'affaire des allumettes vaut à M. Tirard un véritable désagrément. On sait que la Chambre a admis le principe de l'adjudication publique. M. Tirard a considéré cette résolution comme ayant le caractère d'un article de loi, et il demande au Sénat de se prononcer et de ne pas se rallier au vote de la Chambre

La commission du budget n'admet pas cette procédure. De là, un conflit qui pourrait être fatal à M. Tirard.

Madame la comtesse de Chambord

Paris, 14 juin.

Une dépêche de Vienne annonce que le bruit court que Mme la comtesse de Chambord se trouverait assez gravement malade dans son château de Buchberg, en Styrie.

Un médecin de Vienne aurait été appelé près de l'auguste malade.

Les revues du 14 juillet

Paris, 14 juin.

Il paraît définitivement arrêté qu'il y aura trois revues à Paris, à l'occasion du 14 juillet. La première sera passée à Longchamps par le général Campenon, et ne comprendra que des troupes de cavalerie et d'artillerie. Le président de la République et les ministres y assisteront.

La seconde sera passée aux Champs-Elysées par le général Saussier et la troisième dans l'avenue de Vincennes par un général dont le nom n'est pas encore désigné.

L'escadre française à Tanger

Londres, 14 juin.

On mande de Madrid, le 13 juin, au *Standard* de ce matin : On apprend ici que la flotte cuirassée française est arrivée hier à Tanger.

Elle doit se rendre ensuite à Lisbonne, où elle est attendue lundi. Cette flotte est sous le commandement de l'amiral Jaurès, qui a été ambassadeur de France à Madrid, de 1878 à 1881, et représentant français à la conférence de Madrid en 1880, où il s'est fait remarquer dans la défense de l'extension du protectorat et des privilèges consulaires au Maroc.

L'arrivée de la flotte, sous le commandement de l'amiral Jaurès, est bien faite pour convaincre le gouvernement du Maroc que la France approuve l'attitude de M. Ordega à Tanger et la demande d'une rectification de frontières, maintenant qu'elle a apaisé l'Italie, l'Angleterre et l'Espagne par la promesse de respecter, quant à présent, le *statu quo* au Maroc.

Dissolution du Parlement

Londres, 13 juin, 3 h.

Il n'est bruit, dans les cercles politiques, que de la dissolution prochaine du Parlement, soit qu'à la suite d'un échec à la Chambre dans la question égyptienne le cabinet actuel fasse appel au pays, soit qu'un ministère tory lui succède, celui-ci ne pouvant se maintenir avec la Chambre des communes telle qu'elle est actuellement composée.

Ce qui est certain, c'est que les partis font déjà des préparatifs en vue des nouvelles élections.

Lord Granville malade

Londres, 14 juin.

Lord Granville est tombé malade. Il souffre d'une attaque de goutte qui l'empêche absolument de remuer la main droite.

Élections de Hongrie

Pesth, 13 juin.

Les élections pour le Parlement hongrois ont déjà donné lieu à des troubles avec effusion de sang. On ne connaîtra pas le résultat de ces élections avant dix jours.

On croit généralement que le parti du ministère aura à faire de grands efforts s'il veut se maintenir, et que l'opposition modérée qui a pour chefs des hommes d'État comme le comte Albert Apponyi et le comte Alexandre Karoly, gagnera quelques sièges, aux dépens, sans doute, du parti indépendant. dont le principal objet est la séparation de l'Autriche.

Parmi les autres sections politiques, le parti antisémitique a gagné en force, et il se fera entendre avec plus d'autorité dans la prochaine session.

Le nombre total des membres à élire est de 440.

Tentative d'évasion

Londres, 13 juin.

Ce matin, de bonne heure, deux pensionnaires de l'hospice des aliénés de Clonmel firent, au moyen de deux draps attachés ensemble, une espèce de cordage qu'ils fixèrent à une barre de fer d'une des fenêtres du dortoir, à environ 30 pieds du sol. Ils entreprirent alors de se laisser glisser le long de cette corde improvisée, mais leur poids la fit casser.

Lorsqu'on les a découverts, ils gisaient inanimés sur le sol, affreusement mutilés. On n'a pas pu les rappeler à la vie.

Incendie dans un port

La Haye, 13 juin.

On mande de Flessingue, que deux ateliers et un magasin appartenant à la Compagnie de navigation « l'Escaut » ont été détruits aujourd'hui par un incendie. Les pertes sont évaluées à deux cent mille florins hollandais. Il n'y a, heureusement, que des dégâts de matériel à regretter.

Journal officiel. — *Sommaire du 14 juin.* — PARTIE OFFICIELLE — Décrets : Nommant des adjoints au maire dans deux arrondissements de la ville de Paris. — Autorisant les agents de change près certaines bourses départementales à certifier les transferts du fonds pour 100 amortissable, pour la délivrance d'inscriptions départementales — Portant promotions et nominations dans l'ordre de la Légion d'honneur et conférant la médaille militaire (ministère de la marine) — Nommant le professeur de clinique chirurgicale à la faculté de médecine de Paris.

Documents du ministère de la guerre :

Décrets : Portant promotions dans le cadre des officiers de réserve du corps de santé militaire — Portant promotions dans le cadre des officiers de l'armée territoriale du corps de santé militaire.

Décisions : portant mutations dans l'arme de l'artillerie et dans le service du recrutement.

DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et PAR FIL SPÉCIAL)

Conseil des ministres

Paris, 14 juin.

Le conseil des ministres, réuni sous la présidence de M. Grévy, s'est occupé de la loi sur le recrutement.

Le général Campenon combattra l'amendement de M. Lanessan. Il s'engagera complétement à ce sujet et posera la question de confiance.

M. Tirard saisira la Chambre au sujet de la question des allumettes et la fera juge du conflit qui s'est élevé entre lui et la commission du budget.

Les couloirs

Paris, 14 juin.

CHAMBRE. — *L'amendement de M. Lanessan.* — On assure qu'une vive discussion a eu lieu ce matin entre le général Campenon et M. Ferry.

Ce dernier était partisan d'un moyen terme sur l'amendement de Lanessan.

Le général Campenon n'accepte aucune transaction.

On croit que la Chambre rejettera l'amendement. L'union républicaine vient de se prononcer dans ce sens.

Les sucres. — MM. Lecomte, Cirier et Trystram ont présenté un amendement sur les sucres.

Ils demandent qu'il soit alloué aux fabricants non abonnés, jusqu'en 1887, un déchet de 8 0/0 sur le montant total de la fabrication.

M. Chauveau a présenté un autre amendement élevant jusqu'en 1887 la surtaxe sur les sucres étrangers à 7 francs et portant le rendement minimum de 65 0/0 à 80 0/0.

SENAT. — *Elections d'inamovibles.* — Les gauches du Sénat, réunies en chambrée plénière, ont ratifié le choix de l'amiral Peyron et de M. Pelletan pour les sièges de MM. Wurtz et d'Haussonville.

Demande de poursuites. — On annonce qu'une demande de poursuites va être déposée contre M. Tenaille-Saligny, impliqué dans des affaires financières.

L'armée et les processions

Paris, 14 juin.

Le ministre de la guerre a adressé aux commandants de corps d'armée des instructions relatives aux processions de la Fête-Dieu leur rappelant qu'ils n'ont pas à fournir d'escortes. L'autorité militaire doit déférer seulement aux réquisitions écrites de l'autorité civile compétente.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du 14 juin 1884.

Présidence de M. LE ROYER.

La séance

La séance est ouverte à 2 heures.

M. le Président annonce qu'il a reçu une demande en autorisation de poursuites contre M. Tenaille-Saligny, sénateur de la Nièvre, comme administrateur d'une compagnie d'assurances et pour infraction à la loi de 1867 sur les sociétés.

Sur la demande de M. Denormandie, les bureaux se réuniront à l'issue de la séance pour nommer la commission chargée d'examiner cette demande.

Le Sénat fixe au mardi 24 juin l'élection de deux sénateurs inamovibles en remplacement de MM. d'Haussonville et Wurtz.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur le rachat du canal de Givors et de la rivière du Drot.

M. Raynal défend le rachat.

M. Buffet revient sur les critiques développées à la précédente séance et invite le Sénat à rejeter le projet.

La séance continue.

LE RADICAL

Journal républicain quotidien, grand format. Rédacteur en chef : HENRY MARET, député de Paris ; donne en *prime gratuite*, à tous ses abonnés, des billets de la Loterie des Arts décoratifs : tirage 30 juin prochain.

Abonnements :

3 mois, 8 fr. On reçoit 2 billets de la loterie.
6 mois, 15 fr. — 4 — —
Un an, 28 fr. — 9 — —

Envoyer mandat-poste à M. SIMOND, rue du Croissant, 19, Paris.

Le *Radical* sera envoyé *gratuitement* jusqu'au 15 juillet à ses nouveaux abonnés. 20792

AUX MÈRES

Si vous voulez voir pousser ces longues chevelures épaisses et ondulées qui encadrent si bien la tête des enfants, employez la **Lotion régénératrice du Dr Saidi** qui enlève les pellicules, tient la tête très propre et active d'une façon remarquable la pousse des cheveux. Emploi simple, agréable et facile. Le flacon 3 fr. Dépôt à Roubaix, chez M. Doux, médecin-pharmacien. 20793

Sce du PAVILLON — DIPLÔME D'HONNEUR MÉDAILLE D'OR — CONTRE LA GOUTTE, GRAVELLE, DOULEURS HÉPATIQUES — SEULE DÉCRÉTÉE D'INTÉRÊT PUBLIC — CONCESSIONNAIRE A. ADAM, 31, Bd des ITALIENS

COMMERCE

Elbeuf, le 6 juin 1884.

BULLETIN DE L'INDUSTRIE ELBEUVIENNE.

Draperie

SORTIES du 23 au 31 mai 1884.

928 balles ou caisses pesant. . . .	96,729 k.
ENTRÉES	
376 balles ou caisses pesant. . . .	26,859 k.
Balance entre les entrées et les sorties.	69,870 k.

Charbons

325 tonnes charbons anglais.
45 » » français.
20 » » belges.

en tout. . 390 tonnes.

Laines

3,527 balles pesant ensemble 722,229 k.

LAINES

Londres, le 12 juin.

A la clôture de la deuxième série d'enchères de laines coloniales, on constate une amélioration presque générale des cours comparés à ceux de la séance d'ouverture du 29 avril dernier.

Il y a beaucoup de genres laines de d'Australie à peigne mérinos et croisées en hausse, tandis que les qualités défectueuses à carde, parfois négligées, étaient un peu mieux tenues dans les derniers catalogues.

A l'exception des qualités irréprochables du Cap de Bonne-Espérance, en scoured pour la carde, ou en toisons régulières et bien poussées pour le peigne, la masse des laines plus ou moins défectueuses s'est vendue à des cours irréguliers en faveur des acheteurs, avec une certaine amélioration dans la dernière période.

Au reste, les fluctuations en faveur des acheteurs ont été fort souvent empêchées ou limitées par les vendeurs qui ont fait retirer environ 35,000 balles dont une partie a été revendue ultérieurement à des prix plus favorables.

Les acheteurs d'Australie, fins, réguliers, propres et bien classés, en qualité mérinos ou croisée, ont été relativement rares et bien payés, tandis que l'abondance des qualités défectueuses en rendait fréquemment la réalisation plus lourde.

On a trouvé, dans cette vente, un bon choix de tous les genres d'Australie, dans lequel les acheteurs bien avisés ont fait leurs approvisionnements de laines fines supérieures, à chaîne et cannettes mécaniques, dont l'offre sera insignifiante jusqu'à la saison prochaine.

Il ne faut pas perdre de vue qu'avec la rapidité des moyens de transport, la campagne des laines d'Australie commence à Londres en novembre et que la composition des catalogues de la troisième série ressemble à celle de la quatrième et dernière série d'autrefois. On est donc forcé de s'approvisionner plus tôt des meilleures laines fines et de se mettre aux cours quand il en faut absolument.

L'influence des acheteurs de l'intérieur et de l'étranger est restée au-dessus de la moyenne jusqu'aux derniers jours de cette série. On estime que l'exportation a enlevé environ 180,000 balles pour la France, l'Allemagne, l'Alsace, la Belgique, la Suisse, l'Autriche, la Norwège, l'Italie, la Russie, l'Espagne et les Etats-Unis qui ont pris 4,500 balles.

Toutes les nuances dans la marche de ces enchères ont été relatées dans les revues hebdomadaires des 3, 10, 17, 24 mai et 7 juin. On remarquera aussi que les prévisions émises, dans une lettre-circulaire en date du 1er avril, ont été pleinement réalisées.

Dans les 38 catalogues, composant cette série, on a offert, en 33 journées, 322,175 balles d'Australie et 32,389 balles du Cap, desquelles 319,633 balles sont vendues.

Maintenant que des approvisionnements considérables de laines brutes ont été faits, tous les regards se tournent avec espoir vers le temps favorable aux récoltes. On attend avec confiance l'impulsion nouvelle que l'éclaircissement de l'horizon politique et les moissons abondantes peuvent encore donner à l'industrie lainière. Sous ce rapport, les tissus à base de laine peignée sont déjà favorisés par la mode, et le bon marché relatif des laines à carde facilitera, sans doute, la production de tissus de fantaisie ou de nouveautés qui pourront aussi s'imposer à la consommation.

On annonce, pour mercredi, le 18 de ce mois, la mise en vente publique des laines communes comprenant :

1,200 Balles Perse,
800 » Iles Falkland,
500 » Maroc,
1,500 » Poils de chèvre,
670 » Poils de chameau,
900 » Diverses provenances :

Total. 5,570 Balles.

L'ouverture de la troisième série d'enchères reste fixée au 12 août prochain et celle de la quatrième, au 11 novembre.

COTONS

Le Havre, 12 juin.

Marché calme. Ventes ..... balles. On cote disponible et courant fr. 74 ., s/juillet fr. 74 25, s/août fr 75 25, s/sept. fr. 75 ., sur octobre fr. 76 50, s/déc. fr. 75 ... s/janv. fr. 75 25, s/févr. fr. 75 50, s/mars fr. 75 75, s/avril fr. 76 . les 50 kil.

Développements de l'industrie cotonnière au Brésil. — La culture du coton est très rémunératrice dans ces pays. Malgré les bas prix cotés en ce mom nt, les planteurs parviennent encore à réaliser, dans plusieurs districts, un bénéfice net s'élevant parfois à 20 0/0.

En 1883, l'industrie cotonnière n'était représentée au Brésil que par neuf fabriques, occupant 768 ouvriers, 14 875 broches et 385 métiers. Ces établissements disposaient d'une puissance hydraulique de 288 chevaux et de 30 chevaux-vapeur ; leur production s'élevait à 3,914,600 yards de tissus et 126 tonnes de fil, d'une valeur totale de 1,166,200 milreis (de milreis égale environ 2 fr. 50c.)

Actuellement il existe quarante-cinq fabriques, parmi lesquelles il y a lieu de mentionner spécialement, dans la province de Rio-Janeiro :

La fabrique *Santo-Aleario*, fondée en 1849, avec 7,000 broches, 360 métiers, 130 ouvriers; production annuelle, 1,800,000 yards de tissus et de tonnes de fil, d'une valeur totale de 400,000 milreis. Cette fabrique travaille avec une puissance hydraulique de 50 chevaux ;

La *Brazil industrial* : 30,000 broches; 350 métiers; puissance hydraulique, 560 chevaux; 400 ouvriers; production, 3,800,000 yards de tissus;

San-Pedro de Alcantara, à Pétropolis